EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

7e séance du mardi 3 novembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2026/17 de la Municipalité, du 23 avril 2026 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter la réponse au postulat de M. Mountazar Jaffar et consorts « Pour un budget véritablement participatif et démocratique ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi trois novembre deux mille vingt-six.

La présidente

CONSEIL COMMUNAL · DE LAUSANNE · LIBERTÉ ET PATRIE

Le secrétaire